



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ET VOIE PROFESSIONNELLE

PRÉSENTATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ÈME}

UN PARCOURS PROGRESSIF DE LA SECONDE À LA TERMINALE

2^{DE}

En classe
de seconde,
**consolidation des
apprentissages
fondamentaux**

des heures dédiées
à l'accompagnement
et à l'orientation

des parcours
personnalisés

des programmes
approfondis

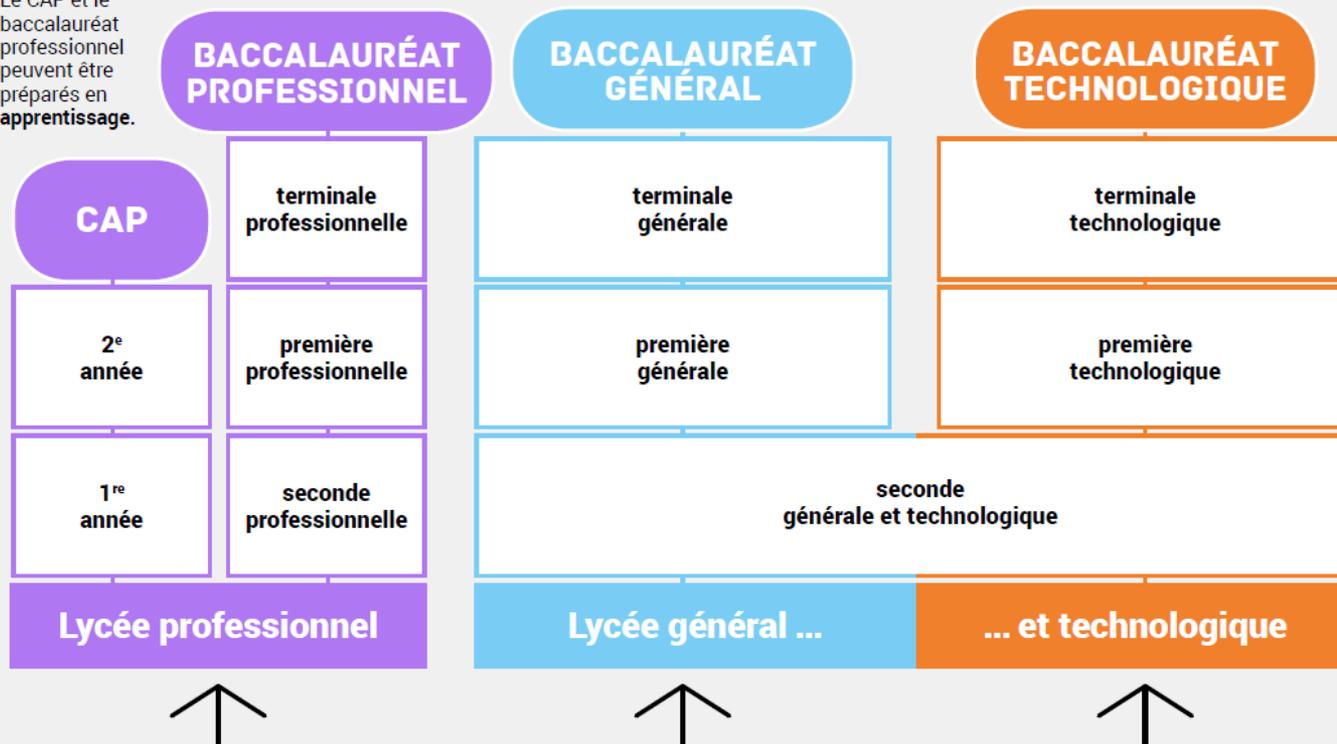
BAC

Un baccalauréat
**qui valorise
la régularité de
votre travail**

**Pour une poursuite
d'études ou
une insertion
professionnelle
réussie**

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA VOIE PROFESSIONNELLE

POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
 - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

De nouvelles manières d'apprendre

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail ;
- Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des parcours plus personnalisés

- Des parcours plus progressifs grâce à des classes de seconde par familles de métiers : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2^{de}, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des campus nouvelle génération

- De véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, regroupant des équipements culturels et sportifs, des lycées professionnels, des centres de recherches, des entreprises...
- Ils permettent aux élèves de se familiariser avec les entreprises et de découvrir de nouvelles opportunités
- Ils sont spécialisés dans des secteurs de pointe comme :
 - Aéronautique et spatial
 - Bâtiment et écoconstruction
 - Industrie 4.0
 - Services à la personne et bien-être
 - Industries navales et nautiques

LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

**Au lycée d'enseignement général et technologique,
la classe de seconde est commune à tous les élèves.**

Ils suivent des cours communs

- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

+ Des enseignements optionnels généraux ou technologiques

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître leurs acquis et leurs besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

EN 1^{RE} ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B (+enseignement techno en langue vivante)
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des séries proposées dans les établissements

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

LA VOIE GENERALE

EN 1^{RE} ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements

Les élèves suivent des enseignements de spécialité

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION :

- Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

- Sur la seconde générale et technologique :

Secondes-premieres2019-2020.fr

Site prochainement mis à jour

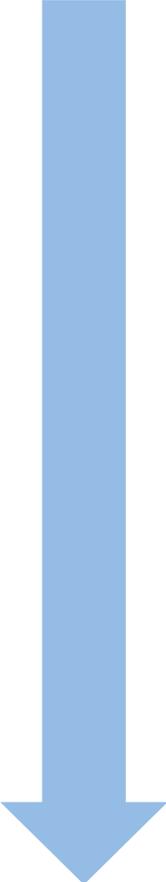
- Sur le choix des spécialités en 1^{ère} :

<http://www.horizons21.fr/>

- Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro

LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3^{ÈME}

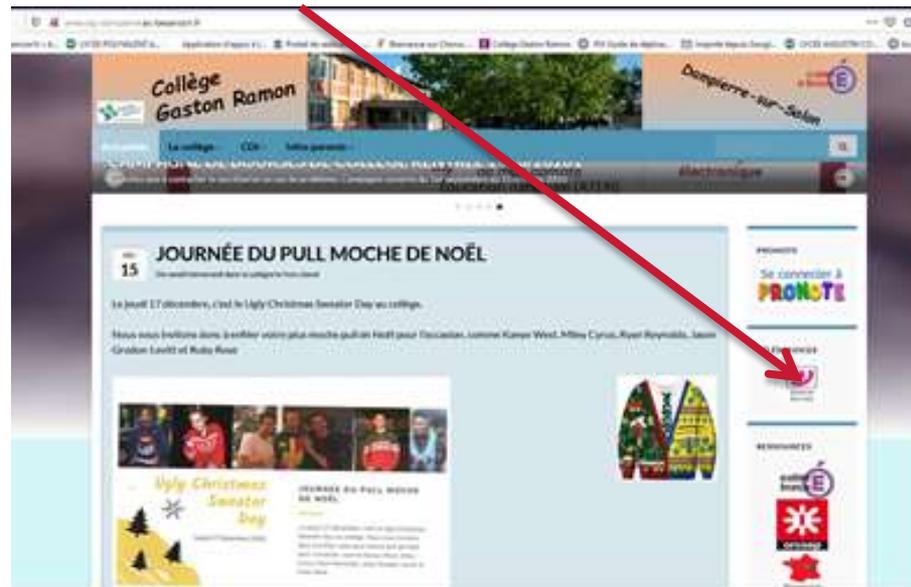
- 
- **De janvier à février**, les élèves et leurs familles formulent leurs vœux provisoires en ligne sur Scolarité services :
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
 - **Au conseil de classe du 2^e trimestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue.
 - **D'avril à mai**, les élèves et leurs familles inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
 - **Au conseil de classe du 3^e trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
 - **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3^{ÈME} ?

- Se connecter au site du collège :

<http://www.clg-dampierre.ac-besancon.fr>

- Cliquer sur l'icône « Téléservices » <https://teleservices.ac-besancon.fr/>



- Saisir vos identifiant et mot de passe (responsable légal uniquement)

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

Je me connecte avec EduConnect

Accès réservé aux parents des établissements expérimentateurs, ayant créé ou voulant créer leur compte EduConnect. Attention: l'authentification Educonnect pour accéder à Eclat-BFC n'est pas fonctionnel depuis cette mire...



Je me connecte avec mon compte ATEN

vous identifiant

vous mot de passe

VALIDER

[Identifiant oublié ?](#)

[mot de passe oublié ?](#)

Je me connecte avec FranceConnect



[S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect?](#)

La demande de bourse via France Connect est momentanément interrompue. Vous pouvez utiliser votre compte Education nationale (ATEN) délivré par l'établissement pour réaliser cette demande en ligne



ACCUEIL

Veillez choisir un service dans le menu.

Après connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés dans le menu de gauche



SAISIE DES INTENTIONS PROVISOIRES

**Saisie et modifications
possibles jusqu'au 07 mars
2021**

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

The screenshot shows the 'SERVICES EN LIGNE ORIENTATION' interface. On the left is a purple sidebar menu with options: MON COMPTE, ACCUEIL, ORIENTATION, AFFECTATION APRÈS LA 3^e, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, BOURSE DE COLLÈGE, COLLEGE VILLAGE, CONTACT, and SE DÉCONNECTER. The main content area is titled 'SERVICES EN LIGNE ORIENTATION' and has three steps: '1 Intentions provisoires', '2 Choix définitifs', and '3 Décision'. Below this, it says 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' and 'Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' It then asks 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. There is a section for 'Intention 1' with the text 'Le rang détermine l'ordre de préférence' and a list of options: '2de générale et technologique ou 2de STHR', '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. A note says 'Vous devez sélectionner une voie.' There are 'ANNULER' and 'VALIDER' buttons. A red warning message at the bottom says 'Veuillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.' A blue box at the bottom contains the text: 'Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicaux, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.' Another blue box says: 'Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques.'

Vous devez saisir au moins 1 intention ;

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;

le rang détermine l'ordre de préférence ;

les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

1

Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation :

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientations

Vous pouvez cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle (statut scolaire/statut d'apprenti)

En cochant 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, vous pouvez indiquer le métier ou la formation qui intéresse votre enfant. Il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que votre enfant souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur son projet d'orientation.

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

? statut scolaire : votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

? statut d'apprenti : votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise. Votre enfant doit se mettre à la recherche d'un employeur dès maintenant. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

VALIDATION DES INTENTIONS PROVISOIRES

**Saisie et modifications possibles
jusqu'au 07 mars 2021**

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Modification possible jusqu'au

07 mars 2021



Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les intentions. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

CONSULTATION ET ACCUSÉ DE RECEPTION DES AVIS DU CONSEIL DE CLASSE

**A compter du 15 mars 2021
jusqu'au 9 avril 2021**

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation, il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

| | |
|---|----------------|
| Intention 1 : 1 ^{re} année de CAP Métier ou formation demandé : Ebéniste Statut scolaire demandé | Avis favorable |
| Intention 2 : 2 ^{de} professionnelle Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier Statut scolaire demandé | Avis favorable |

Avis provisoires du conseil de classe

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Recommandation du CC

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

Motivation du CC

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si j'ai souhaité discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant.

VOS QUESTIONS ?



Nous sommes à votre disposition :

- Professeurs principaux
- Mme Deschamps, Principale
- Mme Mérand , Secrétaire, si difficultés de connexion ou problèmes techniques